

Mouvement *PHAS*

Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services

23 octobre 2013

L'assurance autonomie : des reculs inquiétants

Mesdames et Messieurs les députés de la commission de la santé et des services sociaux,

À l'occasion de la commission parlementaire sur l'instauration d'une assurance autonomie par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes réunis au sein de la coalition du Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services (PHAS) vous interpellent.

Tel que présenté dans le livre blanc (<http://www.autonomie.gouv.qc.ca/assurance-autonomie>), le milieu associatif des personnes en situation de handicap ne peut pas appuyer le projet d'assurance autonomie dans sa forme actuelle. Par cette lettre, nous tenons à souligner les reculs inquiétants que laisse planer l'avant-projet de loi actuel et à rappeler les principes fondamentaux et inaliénables pour les organismes représentant les personnes en situation de handicap.

La première préoccupation est le respect de la politique À part entière et la directive ministérielle de 1988 concernant la compensation des coûts liés aux limitations fonctionnelles des personnes en situation de handicap. L'État reconnaissait ainsi l'importance de compenser financièrement les personnes en situation de handicap pour les coûts supplémentaires encourus par leurs besoins ou par les obstacles qu'elles rencontraient, et ce, peu importe leur revenu et leur âge. Avec la proposition actuelle, la contribution de la personne est clairement évoquée, on parle aussi de tarification, ce qui nous fait craindre que la gratuité soit remise en cause.

Dans le même ordre d'idées, au niveau des modes de prestation des services, le libre choix de la personne nous semble aussi menacé. La continuité du Chèque emploi-service n'est pas assurée non plus. Nous réaffirmons que les services d'assistance aux activités de la vie quotidienne et domestiques doivent rester dans le giron des services publics. L'augmentation évoquée des ressources privées ne nous rassure pas sur les conditions de travail des employés et la qualité de la prestation des services par ces entreprises.

Déjà, à l'heure actuelle, plusieurs problèmes importants compromettent l'accès universel aux services publics pour tous et toutes : nombreux délais d'attente, ratés importants de la formule de l'intervenant pivot et du gestionnaire de cas, restrictions dans les services à domicile, disparités régionales, etc. Le réseau de la santé et des services sociaux vit depuis longtemps en

Mouvement PHAS

Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services

mode coupures et il manque de ressources pour faire face aux besoins actuels.

Les services sociaux et de santé permettent la participation sociale et l'épanouissement des personnes en situation de handicap. Ils font souvent défaut, sont incomplets ou insuffisants. Les parents, les familles et les proches doivent pallier les manques et répondre aux besoins par leurs propres moyens avec des conséquences indésirables et préjudiciables comme l'épuisement, l'exclusion, la détresse, l'appauvrissement, etc.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas en perte d'autonomie, mais bien en quête d'autonomie. Malheureusement, le livre blanc présenté par le gouvernement, bien qu'intitulé « L'autonomie pour tous », ne va pas dans cette direction.

Nous vous demandons de porter une attention particulière aux mémoires déposés lors de la commission parlementaire par les regroupements représentant les personnes en situation de handicap.

Olivier Martin
Coordonnateur.

Mouvement PHAS

Tél : (514) 638-4777

5095, 9^e Avenue, Bureau 101

Montréal (Qc), H1Y 2J3

mouvementphas@yahoo.ca

www.mouvementphas.org

Le Mouvement PHAS est une coalition de promotion et de défense du droit à l'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap et à ceux de leur famille.